

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 07 Mars 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-009

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassila, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2023-MAIRIE-005), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point 2023-MAIRIE-003), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, VOLPELLIERE Stéphanie

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET M49 ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022

| |
|------------------------------------|
| Nb de conseillers en exercice : 15 |
| Quorum : 8 |
| Présents : 10 |

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Michel ANDRIUZZI
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour.
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de..... 26 188.79
- Un déficit d'exploitation de.....

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

| POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES | |
|--|------------------|
| Virement à la section d'investissement | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT | 26 188.79 |
| DEFICIT | |
| A) EXCEDENT AU 31/12/2022 | |
| <input type="checkbox"/> Exécution du virement à la section d'investissement | |
| <input type="checkbox"/> Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Excédent de fonctionnement reporté | 26 188.79 |
| B) DEFICIT au 31/12/2022 | |
| C) Déficit à reporter | |

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme


 Accusé de réception en préfecture
 030-213001829-20230309-2023-MAIRIE-009-AI
 Date de télétransmission : 09/03/2023
 Date de réception préfecture : 09/03/2023